



Préavis d'exportation

Partie 1: Renseignements généraux

Exportateur	
Nom de l'exportateur: _____	Aux fins d'utilisation par ECC
Nom du représentant dûment autorisé: _____	
Adresse: _____ _____ _____	
Téléphone: _____ Télécopieur: _____	
Courriel: _____	

Partie 2: Avis d'exportation

Nom de la substance, tel qu'il apparaît sur la Liste des substances d'exportation contrôlée	Pays de destination	Date d'exportation prévue (JJ/MM/AA)	Estimation de la quantité de substance à exporter (kg)
But de l'exportation ☐ Destruction ☐ Utilisation en tant que produit chimique industriel ☐ Utilisation en tant que produit antiparasitaire ☐ Autre (spécifiez): _____			
But de l'exportation ☐ Destruction ☐ Utilisation en tant que produit chimique industriel ☐ Utilisation en tant que produit antiparasitaire ☐ Autre (spécifiez): _____			
But de l'exportation ☐ Destruction ☐ Utilisation en tant que produit chimique industriel ☐ Utilisation en tant que produit antiparasitaire ☐ Autre (spécifiez): _____			
But de l'exportation ☐ Destruction ☐ Utilisation en tant que produit chimique industriel ☐ Utilisation en tant que produit antiparasitaire ☐ Autre (spécifiez): _____			

Certaines des substances susmentionnées sont-elles exportées en tant que « déchet dangereux » ou « matière recyclable dangereuse » en vertu du *Règlement sur les mouvements transfrontaliers de déchets dangereux et de matières recyclables dangereuses* ? ☐ Oui ☐ Non

Si c'est le cas, veuillez indiquer quelle(s) substance(s): _____



Partie 3: Exportations assujetties à la Convention de Stockholm pour les substances figurant à la partie 2 ou à la partie 3 de la Liste des substances d'exportation contrôlée:

Pour toutes les substances notifiées dans la partie 2 de ce formulaire qui figurent à la partie 2 ou à la partie 3 de la Liste des substances d'exportation contrôlée et qui sont inscrites à l'annexe A ou à l'annexe B de la Convention de Stockholm et qui sont en vigueur pour le Canada, veuillez remplir ce qui suit :

Nom de la substance: _____

a. *Dérogation spécifique* ou *but acceptable* applicable à la substance exportée (le cas échéant) :

b. La substance est-elle exportée en vue d'une élimination écologiquement rationnelle conformément à l'alinéa 1d) de l'article 6 de la Convention de Stockholm?

☐ Oui ☐ Non

Si c'est le cas, veuillez indiquer :

Le nom et l'adresse municipal de l'installation: _____

La méthode d'élimination: _____

c. La substance est-elle exportée en vue d'une utilisation:

Pour analyse en laboratoire?

☐ Oui ☐ Non

Pour la recherche scientifique?

☐ Oui ☐ Non

En tant qu'étalon analytique de laboratoire?

☐ Oui ☐ Non

d. La substance exportée est-elle contenue dans un produit?

☐ Oui ☐ Non

Si c'est le cas:

i. La substance est-elle présente incidemment et en une quantité minimale?

☐ Oui ☐ Non

ii. Le produit contenant la substance a-t-il été fabriqué avant ou à la date d'entrée en vigueur pour le Canada d'une disposition de la Convention de Stockholm interdisant en vertu de l'annexe A, ou limitant en vertu de l'annexe B, la production ou l'utilisation de cette substance?

☐ Oui ☐ Non

Si oui, indiquez la date de fabrication du produit: _____

(Remplissez de nouveau la partie 3 pour chaque substance notifiée dans la partie 2 de ce formulaire qui est inscrite à l'annexe A ou à l'annexe B de la Convention de Stockholm et qui figure à la partie 2 ou à la partie 3 de la Liste des substances d'exportation contrôlée.)



Partie 4: Exportations d'amiante figurant à la Liste des substances d'exportation contrôlée.

Pour toutes les formes d'amiante notifiées à la partie 2 du présent formulaire et figurant à la Liste des substances d'exportation contrôlée, veuillez remplir ce qui suit :

Nom de la substance: _____

La substance est-elle exportée:

- | | | | |
|------|---|------------------------------|------------------------------|
| i. | contenue dans un produit qui est un effet personnel ou un article ménager devant être utilisé à des fins d'utilisation personnelle? | ☐ Oui | ☐ Non |
| ii. | contenue dans un équipement militaire? | ☐ Oui | ☐ Non |
| iii. | à des fins d'élimination de la substance ou du produit qui la contient? | ☐ Oui | ☐ Non |
- Si oui, veuillez indiquer le nom et l'adresse municipale de l'installation :

La méthode d'élimination: _____

- | | | | |
|------|---|------------------------------|------------------------------|
| iv. | contenue dans un produit qui était utilisé avant le 30 décembre 2018? | ☐ Oui | ☐ Non |
| v. | contenue dans un produit qui est exporté pour l'entretien d'équipement militaire, qui se trouve à l'extérieur du Canada dans le cadre d'une opération militaire, et qu'il n'existe aucune solution de rechange sans amiante disponible ou réalisable sur le plan technique ou économique? | ☐ Oui | ☐ Non |
| vi. | contenue dans un produit en quantité qui n'est pas supérieure à des traces? | ☐ Oui | ☐ Non |
| vii. | contenue dans une matière première extraite du sol qui est exportée : | | |
| | a. pour fabriquer un produit de consommation qui contient de l'amiante en quantité qui n'est pas supérieure à des traces? | ☐ Oui | ☐ Non |
| | b. pour fabriquer un produit autre qu'un produit de consommation? | ☐ Oui | ☐ Non |
| | c. dans un but autre que la fabrication d'un produit, si la matière première ne sera pas vendue comme produit de consommation? | ☐ Oui | ☐ Non |

Si oui, veuillez préciser (si cela est connu): _____

- | | | | |
|-------|--|------------------------------|------------------------------|
| viii. | à des fins d'analyses dans un laboratoire, pour la recherche scientifique ou comme étalon analytique de laboratoire? | ☐ Oui | ☐ Non |
| ix. | à des fins de présentation dans un musée? | ☐ Oui | ☐ Non |

(Remplissez de nouveau la partie 4 pour chaque forme d'amiante notifiée dans la partie 2 de ce formulaire)



Joignez des feuilles supplémentaires au besoin.

Envoyez l'avis par courriel, par télécopieur ou par
courrier à l'adresse suivante :

Programme des contrôles d'exportation
Division de la production des produits chimiques
Environnement et Changement climatique
Canada

351, boul. Saint-Joseph, 19^e étage
Gatineau QC K1A 0H3
Télécopieur : 819-938-4218

sec-ecs@ec.gc.ca

Le *Règlement* exige qu'un préavis soit fourni au
moins 15 jours (au moins 7 jours dans le cas où la
personne est titulaire d'un permis d'exportation
pour cette substance délivré aux termes de l'alinéa
185(1)(b) de la Loi) avant la première exportation
indiquée sur l'avis. Ce formulaire peut être utilisé
pour fournir plusieurs préavis en application du
Règlement. Les exportateurs doivent notifier au
ministre toute correction des renseignements
fournis dans l'avis dans les 30 jours suivant la date
où ils en ont connaissance.

Partie 5 : Déclaration

Je déclare que les renseignements fournis dans le présent avis sont exacts et complets. Je
comprends que les renseignements fournis dans le présent avis peuvent être communiqués au pays
de destination.

Nom de l'exportateur ou du représentant dûment autorisé
(en caractères d'imprimerie)

Signature

Titre

Date et lieu